

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

1981



Selon une coutume désormais établie, la municipalité estime de son devoir, après l'accomplissement de la moitié de son mandat, d'apporter aux électeurs de la commune les informations utiles sur son activité. Elles leur permettront d'avoir une vue complète de l'orientation générale de cette activité et de ses résultats et de pouvoir, par l'intermédiaire des élus, saisir le Conseil Municipal de toutes critiques, observations et suggestions qui leur paraîtront utiles, dans le dessein de permettre un service toujours meilleur des intérêts de la commune et de sa population.

LES PRINCIPES ET LES BUTS

Il apparaît utile, afin d'éclairer ce compte rendu, de se référer au texte des principes énoncés, dès l'origine, pour l'œuvre de rénovation et de développement de la commune, tels qu'ils avaient été définis à l'occasion des élections de 1965.

La mission confiée à la municipalité élue en 1965 était d'assurer le maintien de la vie traditionnelle du village en ajoutant à ses activités agricoles anciennes le bénéfice d'une nouvelle activité touristique.

C'est à cette fin qu'il fut fait notamment appel au concours de Monsieur Philippe Lamour en vue d'un aménagement dont les conditions furent définies par le Conseil Municipal dès ses premières séances et notamment au cours de celle du 1^{er} mai 1965.

Ces conditions étaient les suivantes

- équiper la commune en vue de son développement sans modifier son caractère ; dans ce but, maintenir et améliorer l'exploitation agricole et l'élevage tout en aménageant le tourisme ;
- créer une station de tourisme d'été et d'hiver à la mesure des possibilités naturelles et des besoins de la population ; c'est-à-dire, non pas une station établie et menée de l'extérieur par des éléments étrangers à la commune mais une station de caractère familial, créée avec le concours et au profit de la population locale;
- faire bénéficier cette population des avantages de la nouvelle activité tant en ce qui concerne l'hébergement que le commerce et les emplois, réservés par priorité aux habitants de la commune.

Un tel programme ne peut être réalisé que progressivement.

Si, en effet, la municipalité s'était bornée à faire appel à des concours et à des capitaux extérieurs, l'aménagement de la station n'eut bénéficié qu'à ceux-ci, aux dépens de la population

locale. Les terrains eussent été acquis à bas prix, avant la plus-value résultant de leur équipement ainsi que du développement de la station. La population ne serait pas demeurée propriétaire des locaux d'hébergement. Les principaux établissements de commerce auraient été créés par les groupes financiers en complément de leurs investissements immobiliers. Les emplois saisonniers dans les hôtels, les restaurants et les commerces auraient été occupés pendant les quelques semaines de leur exploitation par des salariés venus de l'extérieur.

La municipalité n'a pas voulu qu'une station soit créée à Ceillac au profit des tiers, mais au profit de la population de la commune.

Elle a voulu que les familles du pays soient propriétaires, dans la plus large mesure possible, des locaux d'hébergement mis à la disposition des touristes ; et qu'à cette fin elles conservent la maîtrise des terrains et des constructions, soit individuellement, soit au sein d'une association de propriétaires locaux.

Elle a voulu également que les premiers établissements commerciaux soient pris en mains par les familles du pays. C'est bien le cas actuellement pour les hôtels, pour les cafés et bars, pour les boutiques de vente de lainage et d'articles de sports, pour la boulangerie, l'épicerie, la discothèque, etc...

Elle a voulu enfin que les emplois aillent, avant tout, aux enfants du pays, qu'il s'agisse des emplois de moniteurs de ski, de la desserte des engins de remontée mécanique, du personnel des entreprises de construction, de travaux publics, de transport, de la menuiserie, de la plomberie, etc...

La commune et les habitants demeurent maîtres chez eux. Ils administrent eux-mêmes la transformation et le développement de leurs pays et ils en sont les bénéficiaires.

Ces principes n'ont cessé de guider l'action des municipalités qui se sont succédées depuis 1965 sous la présidence du maire. Elles les ont appliquées avec méthode et persévérance, en dépit de difficultés accumulées et de moyens souvent indigents.

Les résultats obtenus et les perspectives d'avenir sont exposés dans leur ensemble aux termes du présent compte-rendu.



L'action de la municipalité s'inscrit dans un cadre plus vaste qui intéresse l'ensemble de la région du Queyras.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Queyras, créé en 1966, groupe les sept communes du canton d'Aiguilles : Abriès, Aiguilles, Arvieux, Château-Ville-Vieille, Molines, Ristolas, Saint-Véran et la commune de Ceillac.

Le Maire de Ceillac en est le président depuis l'origine.

Le Syndicat Intercommunal est très actif. Il gère notamment l'ensemble des engins de remontée mécanique de l'ensemble de la région du Queyras, par l'organe d'une société de service, la Sica-Sports, et c'est sous son égide que se développe la société d'intérêt collectif agricole pour l'hébergement (*Sica-Habitat*).

Le Parc régional du Queyras, dont le président est également le maire de Ceillac, a été créé en 1977. Il a pour mission de concilier le développement économique de la région du Queyras avec la sauvegarde du milieu naturel et humain. Ses ressources proviennent en partie de l'État et en partie de l'Établissement Public Régional de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

L'Établissement Public Régional apporte un concours financier appréciable aux syndicats intercommunaux du Queyras et de Guillestre, la commune de Ceillac étant adhérente à chacun d'eux.

Il le fait sous la forme de subventions accordées dans le cadre d'un programme local d'action concertée (*P.L.A.C.*). La commune a bénéficié, en particulier, de ces programmes de subventions pour la reconstruction de la bergerie et du chemin du Bois Noir, l'aménagement de la laiterie et la poursuite du réseau d'irrigation par aspersion.

Les deux syndicats sont également associés au sein d'un Contrat de Pays Régionalisé pour l'exécution de programmes recevant l'aide de l'État, de l'Établissement Public Régional et du Conseil Général.

L'Association pour la Grande Traversée des Alpes, présidée aussi par Monsieur Philippe Lamour, a balisé un itinéraire principal et des variantes entre le lac Léman et la mer Méditerranée et y a créé un réseau de gîtes d'étapes et de refuges, en complétant le réseau déjà créé par d'autres organismes, notamment le Club Alpin Français et les parcs nationaux de la Vanoise, des Ecrins et du Mercantour.

Neuf de ces gîtes assurent l'hébergement des randonneurs sur l'itinéraire du Tour du Queyras. Celui qui est établi à Ceillac est le, plus important d'entre eux.

L'action conjuguée de ces différents organismes, placés sous l'autorité du même président, permet d'assurer l'exécution et le financement de tâches complémentaires au bénéfice du Syndicat Intercommunal et de la commune.

Le Commissariat pour la rénovation rurale en montagne a largement contribué au financement de ces différentes activités, en ajoutant ses aides à celles provenant des crédits ordinaires de l'État attribués par les administrations traditionnelles, de l'Établissement Public Régional et du Conseil Général.

La municipalité de Ceillac est heureuse d'en remercier tout spécialement les commissaires qui se sont succédés à la direction de cet organisme, Monsieur Paul Rambeaud, Monsieur Roger, et à l'heure actuelle, Monsieur Desgranchamps.

Enfin ces subventions ont été complétées par des emprunts effectués auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole, de la Caisse d'Épargne et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La municipalité se doit de rendre un hommage particulier au concours reçu par la Caisse Régionale de Crédit Agricole, grâce à la confiance qu'ont bien voulu lui faire, dès l'origine, en dépit des difficultés de l'entreprise, son directeur Monsieur Beraud et Mademoiselle de Tarnowski sous-directrice.

I. L'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE

L'objectif essentiel étant de compléter les ressources en provenance de l'agriculture et de l'élevage, devenues insuffisantes par l'exploitation de l'activité touristique, la municipalité a entrepris de promouvoir la modeste commune de Ceillac en " station village " d'hiver et d'été à destination de la fréquentation familiale.

Cet équipement concerne : les équipements sportifs, les équipements d'hébergement.

A. LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

L'équipement de la station pour la saison d'hiver comprend

1. un réseau composé d'un télésiège et de trois téléskis à partir du hameau du Bas-Mélézet sur le massif des prés Girardin et de Sainte-Anne ;

- un téléski d'une longueur de 400 mètres dans le vallon du Mélézet qui a été récemment allongé au-delà de la route afin d'étendre le champ du domaine skiable ;

- un télésiège entre la vallée du Mélézet et les prés Girardin d'une longueur de 1 300 mètres pour un dénivelé de 369 mètres ;

- un téléski partant des prés Girardin jusqu'aux environs de la chapelle Sainte-Anne, d'une longueur de 1 800 mètres pour un dénivelé de 401 mètres. Ce téléski sera prochainement doublé afin de permettre l'accueil d'une fréquentation sans cesse croissante ;

- un téléski de desserte de la station du télésiège.

Sur ce premier réseau plusieurs pistes de descente ont été aménagées, dont l'une permet un long et beau parcours en montagne qui depuis l'arrivée du téléski à Sainte-Anne rejoint le fond de la vallée au lieu-dit Chaurionde.

2. Un deuxième réseau est composé :

- d'un télésiège situé à proximité immédiate du village comportant une longueur de 250 mètres pour un dénivelé de 25 mètres et spécialement affecté à l'entraînement des enfants ;
- d'un télésiège partant du village pour desservir le vallon de Bramousse d'une longueur de 900 mètres pour un dénivelé de 312 m ;
- d'un télésiège joignant l'arrivée du télésiège au col de Bramousse d'une longueur de 1 200 mètres pour un dénivelé de 255 mètres.

L'ensemble des engins de remontée mécanique de la commune de Ceillac totalise actuellement une longueur de plus de 6 kilomètres pour un dénivelé supérieur à 1 552 mètres.

3. Trois pistes de ski de fond sont aménagées dans les vallées du Mélézet et du Cristillan ainsi que dans la plaine de Ceillac.

4. Un restaurant d'altitude accueille les touristes à l'arrivée du télésiège du Mélézet. Un bar sera prochainement établi à l'arrivée du télésiège de Bramousse.

Le financement des équipements en engins de remontée mécanique a été assuré dans les conditions suivantes :

- Réseau du Mélézet
- Coût total: 2 236 366 F
- Subvention : néant
- Prêt de la Caisse des Dépôts et Consignation: 1 986 834 F

- Réseau de Bramousse
- Coût total : 1 273 541 F
- Subvention: 155 000 F
- Prêt de la Caisse Régionale de Crédit Agricole: 1 118 541 F

La gestion de ces réseaux est assurée par une société dite Sica-Sports, société de services dépendant du Syndicat Intercommunal du Queyras auquel a été fait l'apport de toutes les installations communales et qui gère aussi un réseau de 40 engins de remontée mécanique, totalisant un dénivelé de 8 446 mètres.

De ce fait le réseau du Syndicat Intercommunal de Queyras est devenu le deuxième pour l'ensemble de la France.

L'exploitation de cet ensemble intercommunal enregistre, chaque année, de nouveaux progrès. Elle est passée d'une recette de 1 017 555 F en 1970 à 6 849 405 F en 1980 avec des accroissements annuels dépassant souvent 20 % et parfois 30 %. Elle n'a jamais été en déficit. Il est désormais possible de procéder, chaque année à des investissements après le paiement de la totalité des annuités des emprunts. L'état d'entretien du matériel et l'état de la trésorerie sont également satisfaisants.

On trouvera en annexe des tableaux résumant l'état d'exploitation de ce réseau de remontée mécanique depuis l'origine ainsi que l'état d'exploitation spécial à la commune de Ceillac.

Ces résultats sont dus à l'efficacité et au dévouement d'un personnel qui, pour l'ensemble de la région du Queyras atteint à présent une centaine d'agents dont 18 pour Ceillac et, avant tout à la compétence et à la rigueur du directeur de la SICA, Monsieur Alfred Moyrand et de ses adjoints directs Messieurs Jean Garcin et Jean Parsoud, qu'il convient de féliciter et de remercier pour les efforts accomplis et les résultats obtenus.

L'**équipement** sportif pour la saison d'été comporte essentiellement le balisage de **sentiers de grande randonnée** en liaison avec le Comité National des Sentiers de Grande Randonnée et l'Association de la Grande Traversée des Alpes.

Le territoire de la commune de Ceillac est traversée par l'itinéraire principal de la **Grande Traversée des Alpes (G R 5)** qui pénètre dans le Queyras au col des Ayes, au-dessus du hameau de Brunissard dépendant de la commune d'Arvieux, passe par Château-Queyras, pénètre sur le territoire de la commune au-dessus du Riou Vert, au col de Fromage, dessert le village et se poursuit par le Pied du Mélézet, le Passette, le lac Miroir et le lac Sainte-Anne pour quitter le territoire de la commune au col Girardin et se diriger vers Maurin, Fouillouse et Larche.

L'itinéraire du **Tour du Queyras (G R 58)** dessert également la commune de Ceillac qui est le point de départ privilégié de cet admirable circuit empruntant neuf étapes, chacune d'elles étant pourvue d'un gîte installé par l'Association de la Grande Traversée des Alpes. Cet itinéraire traverse le territoire de la commune depuis le col de Bramousse jusqu'au chef-lieu et, de là, par le hameau du Villard jusqu'au col des Estronques, vers Saint-Véran.

Le gîte d'étape de Ceillac de la Grande Traversée des Alpes (*J.J. Fournier propriétaire*) est un des plus vastes et des plus importants des Alpes. Il peut héberger jusqu'à 80 randonneurs. Il correspond avec les gîtes installés à Saint-Véran, au col Agnel, à l'Echalp, à Abriès, à Aiguilles, aux Fonts de Cervières, à Souliers, au col de Furfande et à Montbardon.

Pour la saison d'été, la municipalité a également installé deux courts de tennis qui sont intensément fréquentés et constituent une source de profit pour la commune. Ils ont été réalisés grâce à une subvention de 55 000 F et à un emprunt de 60 000 F auprès de la Caisse du Crédit Agricole, dont les annuités s'élevant à 7 554 F sont couvertes par l'exploitation qui, à titre indicatif, a réalisé pour la saison 1980 une recette de 15 960 F.

Cette situation favorable va permettre l'installation d'un golf miniature à proximité du tennis.

B LES AMÉNAGEMENTS D'HÉBERGEMENT

L'hébergement est assuré par :

1 **Deux hôtels** comportant chacun 28 chambres situés l'un au chef-lieu du village au départ du réseau d'engins mécaniques de Bramousse, l'autre au départ du réseau du Mélézet.

Ces hôtels ont été construits par leurs propriétaires qui en ont fabriqué eux-mêmes l'ameublement et qui les gèrent directement.

2. Différentes **collectivités** dont la principale est le **village vacances de Vacances Promotions**, propriété de la commune, géré par une Association qui groupe la Caisse d'Allocations Familiales de la Région parisienne, la Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas-Rhône et du Languedoc, la Société de mise en valeur du Massif Central (*SOMIVAL*) et la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

Ce village vacances a été financé pour 40 % par la Caisse des Allocations Familiales de la région parisienne et, dans une proportion égale par le Commissariat pour la Rénovation Rurale en Montagne. Les annuités de l'emprunt complémentaire souscrit par la commune sont prises en charge par l'Association gérante à titre de loyer.

Le village vacances comprend : 350 lits, une vaste salle à manger, un bar et des salles de réunion. La plus grande partie du personnel a été recrutée sur place, dont le directeur Monsieur Antonin Fournier.

Plusieurs autres collectivités participent à l'hébergement à Ceillac parmi lesquelles l'Institut Médico-Pédagogique de Provence au hameau de la Clapière (*35 lits*), l'Association Educative Ceillac - Avignon, à la rue de Reynauds (*60 lits*) et l'Association Léo Lagrange à l'Ochette (*45 lits*). Il faut aussi citer les classes de neige de la Maison du Roy qui viennent pratiquer le ski à Ceillac.

Le Comité d'Entreprise de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie du Massif Central a participé au financement d'une partie de l'immeuble dit le Tioure destiné à d'autres collectivités implanté par la commune dans le quartier du Queyras (*88 lits*).

Des projets sont en cours d'élaboration pour d'autres collectivités.

3. L'hébergement est avant tout assuré par la **Société d'Intérêt Collectif Agricole**, dite Sica-Habitat dont l'initiative et l'activité ont permis le rapide développement de l'hébergement dans la commune.

Le principe de ce système original, qui n'avait jusqu'alors pas de précédent, est l'apport, par les propriétaires, de terrains sans grande valeur agricole en raison de leur situation, ou en eux-mêmes inconstructibles en raison de leur faible dimension. La SICA les réunit, procède à la construction d'appartements et de gîtes grâce à des prêts souscrits auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole et dont les annuités sont payées par le produit des locations saisonnières. Les apporteurs se trouvent ainsi copropriétaires de constructions à usage de logements en contrepartie d'un apport minime ; ils en bénéficieront, après règlement définitif des annuités des emprunts, dans une mesure proportionnelle à leurs apports originels.

La Sica-Habitat a implanté à Ceillac 3 immeubles dont elle assure la gestion locative :

- Le Cheynet (*199 lits*); le Cristillan (*64 lits*), le Cheynet II (*120 lits*) et elle procède à des locations saisonnières dans des immeubles appartenant en toute propriété à des tiers. Elle gère au total plus de 400 lits.

Après quelques difficultés de démarrage inévitables pour une entreprise aussi nouvelle, la gestion de la SICA est désormais largement équilibrée et valorise considérablement le capital immobilier ainsi ingénieusement constitué.

4. La construction par la commune d'un ensemble immobilier dit la Font-Sainte comportant un centre commercial. L'hébergement est complété par l'implantation de chalets appartenant à des particuliers, en particulier par les acquéreurs des terrains du lotissement que la commune a créé dans le quartier dit du Queyras (*32 lots*).

5. L'organisation d'un camp dans la vallée du Mélézet comportant une faculté d'accueil de 200 places.

Le campement dit " sauvage " est libre dans la commune, sous réserve du respect de certaines disciplines de sauvegarde.

Au total, la commune de Ceillac offre à l'hébergement touristique un nombre de lits de l'ordre de 2 500 qui sont en presque totalité la propriété de la population.

Les ceillaquins et la commune sont propriétaires ou copropriétaires de la plupart des moyens d'hébergement existant dans le village, responsables par leur SICA et seuls bénéficiaires de leur exploitation.

II. L'AMÉNAGEMENT AGRICOLE

L'activité agricole traditionnelle continue à s'exercer dans presque la totalité des familles de la commune en même temps que la nouvelle activité touristique.

La municipalité s'applique à encourager le maintien et le développement de l'activité agricole et de contribuer à son orientation en fonction de l'évolution économique, en dépit des difficultés qui s'accumulent pour l'agriculture de montagne.

L'élevage demeure la principale de ces orientations. En 1980, la commune comptait 99 têtes bovines dont 66 vaches laitières et un troupeau sédentaire d'environ 1 000 têtes de brebis mères.

La production du lait a tendance à décroître en raison de la situation géographique et des distances à parcourir pour le transport. La collecte en est effectuée par une association de fait, dans un bâtiment récemment modernisé par les soins de la municipalité. Il semble utile d'envisager la valorisation de la rémunération de la production laitière par la transformation du produit et la fabrication de fromage de garde destiné à la consommation sur place par les touristes. Une expérience est tentée dans ce sens à Arvieux, avec le concours du Syndicat Intercommunal et du parc du Queyras.

L'élevage ovin est peu encouragé par la stagnation du prix consécutif à l'admission de la Grande Bretagne au sein de la Communauté Economique Européenne. L'avenir de l'agriculture de montagne dépasse malheureusement les initiatives municipales qui ne peuvent qu'aider au maintien de cette activité et lui apporter, de son mieux, les moyens d'une modernisation progressive.

Les agriculteurs de Ceillac se sont spontanément équipés pour pouvoir concilier et compléter, dans une même famille, les activités agricoles avec les activités touristiques.

Alors qu'en 1965, il n'y avait qu'un tracteur dans la commune, on en compte à présent 25 desservant le matériel approprié (*faucheuses, faneuses, botteleuses, etc ...*). Certains pourraient estimer que le nombre d'éléments de traction est démesuré par rapport au nombre des agriculteurs et au délai restreint dont ils disposent pour les utiliser dans les conditions climatiques propres à l'altitude. Il faut considérer que l'effet de cet équipement a un caractère social autant qu'économique, dans la mesure où il permet aux jeunes gens de continuer à apporter un concours saisonnier à l'activité agricole, en particulier pour la récolte des fourrages, en dehors de leurs autres occupations professionnelles et, en conséquence, d'exploiter une superficie territoriale aussi étendue que dans le passé. En 1980, la superficie fauchée l'a été jusqu'à plus de 2 000 mètres dans les deux vallées.

Pour apporter son aide au maintien et à la modernisation de l'agriculture, la municipalité a pris les initiatives suivantes

* Construction, au lieu-dit le Bois Noir, en 1970, d'une **bergerie collective** d'été pour abriter le troupeau communal, capable d'accueillir 3 000 bêtes.

Cette bergerie a été entièrement détruite par l'avalanche en 1978. La municipalité a obtenu les moyens nécessaires pour la reconstruire dans des conditions meilleures. La nouvelle bergerie, qui a pu être déjà utilisée dès l'été 1980, peut abriter 4 500 bêtes.

* Revêtement goudronné du **chemin du Cristillan** jusqu'au-delà du dernier chemin desservant une superficie importante de prairies et d'alpages exploitables. Le coût de ces aménagements s'est élevé à 1 300 000 F.

Il a été couvert par :

- une subvention du Commissariat à la Rénovation Rurale : 320 000 F
- une subvention de l'Établissement Public Régional : 180 000 F
- une subvention de l'Établissement Public Régional : 200 000 F
- une subvention du Département : 160 000 F
- un prêt du Crédit Agricole : 240 000 F
- les fonds? propres de la commune : 190 000 F

* Aménagement de la **laiterie** située dans le village. La partie des bâtiments destinée à la livraison et au traitement du lait a été rénovée dans des conditions à la fois plus pratiques et plus hygiéniques, les autres locaux étant aménagés en logements de fonction.

Le coût de l'opération a été de 195 000 F couverts par :

- une subvention de l'Établissement Public Régional : 50 000 F
- un emprunt de 75 000 F dont les annuités sont couvertes par la location des locaux d'habitation : 75 000 F
- les fonds propres de la commune : 70 000 F

* **Équipement de l'irrigation par aspersion** dans le quartier de l'Ochette. Cet équipement a été réalisé en deux tranches. La première, mise en oeuvre dès 1980, couvre la partie Est du périmètre. La deuxième, qui sera utilisable en 1981, couvrira la partie Ouest.

Le coût de l'opération est de 1 260 000 F couverts par :

- une subvention du Commissariat à la Rénovation rurale en montagne : 470 000 F
- une subvention de l'E.P.R. : 150 000 F
- un emprunt de 640 000 F dont les annuités sont prises en charge par le Conseil Général à raison de 75 % pendant les cinq premières années, 50 % pendant une nouvelle période de 5 années suivie d'une période de cinq ans bénéficiant d'un allègement de 25 %.

* Construction de **cabanes et d'abris** en montagne.

La municipalité a pris en charge la construction d'une nouvelle cabane de deux pièces au Bois Noir et la reconstruction de la cabane métallique au bord du lac de Clausis. Elle a pris la décision de construire une cabane nouvelle à la Lavine pour le berger du troupeau bovin.

La municipalité souhaite pouvoir, dans un proche avenir, regrouper le troupeau bovin pour assurer la traite en montagne. Elle souhaite qu'une meilleure organisation du marché européen permette d'accroître le troupeau ovin de la commune, auquel ont été réservés jusqu'à présent les pacages du secteur du Bois Noir.

Les autres pacages sont, en attendant, loués à des troupeaux transhumants, à savoir

- les pacages des prés Girardin et Sainte-Anne pour un troupeau de mille têtes et un loyer de 15 000 F indexé chaque année sur le cours moyen de vente de l'agneau vif ;
- les pacages des vallons d'Albert, de Beaubarnon et de Clausis pour un troupeau de 1 000 têtes et pour un loyer de 12 000 F également indexé.

III. LES SERVICES PUBLICS ET LES AMÉNAGEMENTS COMMUNS

L'apport du tourisme saisonnier amène une petite commune comptant un peu plus de deux cents habitants sédentaires à en accueillir plusieurs milliers pendant quelques mois de l'année.

Il est donc nécessaire de calibrer tous les services publics (*eau, assainissement, éclairage, voirie, téléphone, etc...*) au niveau de la population maximum de pointe. Or, si le tourisme apporte des ressources importantes à la population sédentaire, elle n'en apporte aucune au budget communal en contrepartie des charges qu'elle lui impose. On a pu dire que, si le tourisme profite aux populations, il coûte à la commune. Il est donc nécessaire de procéder à cette amplification inévitable des services publics avec prudence, mais aussi avec une suffisante prévoyance pour qu'elle ne devienne pas d'autant plus onéreuse qu'elle est davantage différée.

1. L'ADDUCTION D'EAU

Dès 1966, la commune a dû procéder à l'implantation d'un nouveau réseau d'adduction d'eau. L'eau est désormais captée dans une source souterraine à l'altitude 1 820, au pied du hameau du Haut Mélézet et amenée au chef-lieu par une conduite d'une longueur de, 4,2 km, aboutissant à des réservoirs situés à la cote 1710 au-dessus du village, au Nord, ce qui lui confère une pression suffisante par voie naturelle.

Le coût de cette installation a été, à l'époque de 250 000 F.

Le financement en a été assuré :

- par une subvention de : 100 000 F
- par les prêts pour : 150 000 F

L'entretien permanent d'une conduite de cette longueur n'est pas facile et est nécessairement onéreuse mais il n'existe pas d'autre source assez abondante et permettant une distribution gravitaire.

Parallèlement, les réseaux de distribution ont été aménagés ainsi que des bornes à incendie. A l'occasion de la réalisation du lotissement le Queyras, l'adduction d'eau de la Clapière a été renforcée, permettant la mise en place d'un réseau de protection contre l'incendie. L'assainissement de ce hameau a été réalisé simultanément.

2. ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE

La commune a été amenée à étendre le réseau électrique à l'ensemble du quartier de l'Ochette, puis au centre commercial et aux logements qui l'entourent et, plus récemment, au quartier dit du Queyras.

Cette extension a été effectuée à l'aide de matériel moderne, ce qui a fait apparaître une discrimination avec l'équipement désuet du vieux village et de la Clapière, choquante pour les visiteurs, et à laquelle la municipalité a entrepris de remédier.

La réfection de l'éclairage public à la Clapière a été couverte par un emprunt de 25.000 F.

La municipalité a établi un projet de modernisation de l'éclairage du chef-lieu en mettant à profit cette réfection pour remplacer les lignes aériennes électriques et téléphoniques par des lignes souterraines ou appliquées sur la façade des immeubles.

Ce projet comporte quatre tranches :

La première a pu être réalisée par le concours financier de l'Électricité de France qui a, de plus, procédé gratuitement à l'illumination du clocher de l'église Saint-Sébastien.

La deuxième a été réalisée par la commune dans les conditions suivantes :

- coût de la 2e tranche : 130 000 F
- subvention de : 100 000 F
- fonds propres : 30 000 F

En 1980 la municipalité a décidé d'accomplir un effort pour la mise en oeuvre des deux autres tranches afin de faire cesser une inégalité de traitement entre les différents quartiers du village. Cette opération pourra s'effectuer en utilisant notamment le montant du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée, qui s'est élevée à une somme relativement importante en raison de l'ampleur des investissements réalisés pendant les années précédentes.

Coût total des deux dernières tranches : 700 000 F.

Financement :

- subvention attendue : 260 000 F
- fonds libres de la commune : 290 000 F
- emprunt : 150 000 F

En ce qui concerne l'alimentation en énergie électrique, dont la consommation s'est accrue dans l'ensemble du Queyras à la mesure de son développement touristique, l'Électricité de France a été amenée à décider le renforcement de l'approvisionnement par la construction d'une nouvelle ligne de 60 KW dont le coût est de l'ordre de dix millions de nouveaux francs.

3. LA VOIRIE

a) Voirie de l'agglomération

La création de nouveaux quartiers destinés à l'accueil des touristes a eu pour conséquence de tripler la longueur des voies de desserte de l'agglomération, aussi bien dans le quartier de l'Ochette que dans celui du centre commercial.

L'entretien de ce réseau pose des problèmes financiers difficiles. La municipalité a cependant décidé la réfection des chaussées du vieux village, de la Clapière et de l'Ochette aussitôt après la fin des travaux de modernisation de l'éclairage.

Deux nouvelles voies ont été créées, l'une qui relie le quartier des Reynaud directement à la route départementale et l'autre qui contourne le village par le Nord afin de permettre de se rendre à l'Ochette sans emprunter la rue centrale du vieux village.

Le déneigement de cette voirie pose des problèmes financiers difficiles à résoudre dans les années pendant lesquelles les chutes de neige sont abondantes. Au cours de son discours prononcé à Vallouise, le 23 août 1977, sur la politique de la montagne, le Président de la République avait solennellement annoncé que le coût du déneigement des communes situées en haute altitude serait pris en charge par l'État. Cette promesse n'a jamais été respectée, pas plus d'ailleurs que la plupart des autres éléments de ce discours. La commune a dû supporter l'intégralité des charges de déneigement de la voirie communale.

Elle a cependant obtenu du Conseil Général d'être allégée en partie de cette charge, celui-ci ayant accepté le classement dans la voirie départementale de la nouvelle voie de desserte vers l'Ochette, en contournant le vieux village jusqu'à l'entrée du hameau de la Clapière, et, d'autre part, de la route d'accès jusqu'au pied du Mélézet où a été créé un emplacement de parc garage, prolongé ensuite par les soins de la Sica-Sports jusqu'au départ des téléskis de ce secteur.

b) Voirie rurale

Le revêtement du chemin de la vallée du Mélézet jusqu'aux près de Chaurionde a précédé celui du chemin du Cristillan.

Ce revêtement a pu être réalisé en 1980 grâce, notamment au concours de l'Etablissement Public Régional, et dans le cadre du programme général de reconstruction de la Bergerie du Bois Noir et de ses accès. A cette occasion, le chemin du Cristillan a été équipé de dalots et passage en sous-sol pour l'écoulement des eaux.

D'autre part, il a été procédé à la réfection et au renforcement des deux ponts situés de part et d'autre du défilé d'Entreroches.

4. ÉLIMINATION DES DÉCHETS

a) La municipalité a décidé d'installer un broyeur pour les déchets ménagers. En raison de la configuration des hautes vallées et de la direction des vents dominants, il n'a pas paru opportun de recourir au système de l'incinérateur.

Le broyeur permettra d'éliminer les déchets ménagers de la commune avec un volume de résidus facilement stockables.

Coût de l'opération : 1 400 000 F

Financement :

- subventions : 1 000 000 F

- prêt : 400 000 F

b) l'élimination des déchets métalliques est désormais organisée.

Au cours de l'été 1971, le Syndicat Intercommunal a fait procéder à l'évacuation de quatre cents épaves automobiles dans la région du Queyras.

A la suite de cette opération ; le département a organisé l'enlèvement régulier des déchets métalliques par les soins de l'administration de l'Équipement.

5. POSTE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

*** Téléphone**

La commune a bénéficié, depuis quelques années, de l'équipement automatique du téléphone. Alors qu'en 1965, il n'existait que 2 postes téléphoniques autres que la cabine publique, installée au café Favier, il y a présentement à Ceillac 80 abonnés au téléphone. Un relais a été établi sur un terrain acquis par la commune sur la rive droite du Cristillan.

*** Poste**

Un bureau de poste a été créé sous forme d'une agence postale installée dans les locaux du centre administratif aux côtés du bureau d'accueil et des services de la Sica-Sports et de la Sica-Habitat. La municipalité demande, avec insistance et persévérance, la transformation de cette agence en bureau de poste normal, ce que justifie l'abondance croissante de la fréquentation saisonnière. Jusqu'à présent, l'administration a refusé, avec la même persévérance, de lui donner satisfaction en s'obstinant à effectuer le calcul de la fréquentation moyenne sur l'ensemble de l'année, ce qui n'est ni raisonnable ni réaliste. De ce fait, la préposée ne reçoit de l'administration qu'une indemnité mensuelle dérisoire correspondant à deux heures de présence alors que, pour assurer un service satisfaisant au profit des touristes, il est bien évidemment nécessaire que le bureau demeure ouvert pendant toutes les heures ordinairement ouvrables au cours des saisons d'hiver et d'été.

Afin d'éviter des protestations légitimes de la clientèle touristique, la commune se trouve donc contrainte de prendre en charge le complément de rémunération de l'agent préposé au service, ce qui n'est pas à la gloire de l'administration.

*** Télévision**

La municipalité a pris l'initiative de faire installer un relais de télévision dans l'axe du réémetteur de Réotier afin de permettre à la plus grande partie des foyers de la commune de recevoir les émissions de la première et de la deuxième chaîne.

Elle souhaite qu'à cet arrangement provisoire soit substitué, le plus rapidement possible, un poste permettant de capter les trois chaînes en couleurs, en attendant la diffusion à partir du satellite.

IV. LES BÂTIMENTS PUBLICS ET LA SAUVEGARDE DES BÂTIMENTS ANCIENS

* Mairie

A la suite du transfert de l'école communale dans un bâtiment neuf, la mairie a pu être réaménagée. Les services, qui étaient à l'étroit dans une pièce unique, ont été installés dans les locaux occupés autrefois par les instituteurs après aménagement et nettoyage. Ces locaux abritent désormais le bureau du maire, le secrétariat et les services du Bureau municipal de Tourisme.

Les anciennes salles de classes ont été aménagées, l'une en salle de réunion, l'autre en salle d'accueil abritant en particulier une bibliothèque. Les équipements sanitaires ont été modernisés.

La salle des délibérations du Conseil Municipal qui est aussi celle des mariages va pouvoir être à son tour, aménagée dans des conditions compatibles avec sa destination.

La municipalité envisage la création, dans le grenier du bâtiment, de studios destinés au logement de ses collaborateurs permanents ou temporaires.

* Ecole

En raison de la croissance de la fréquentation scolaire une nouvelle école a été édifée dans le village sur la rive gauche du Cristillan.

Elle comporte, au rez-de-chaussée, deux salles de classe pour l'école primaire et l'école maternelle, avec vestiaire et installations sanitaires, et, au premier étage, deux logements attribués aux institutrices. Un espace assez vaste autour du bâtiment constitue la cour de récréations.

En cas d'intempéries, la récréation a lieu dans une salle polyvalente ajoutée au rez-de-chaussée, qui sert de préau aux enfants et de salle des fêtes pour la population (*cérémonies, réceptions, séances de cinéma, conférences, bals, etc ...*). Ses dimensions sont de 11 mètres sur 13 mètres et elle est pourvue d'installations sanitaires et de vestiaires.

* *Coût de l'école : 853 900 F*

Financement :

- subvention Commissariat à la Rénovation en Montagne : 503 900 F
- subvention : 350 000 F

*** *Coût de la salle polyvalente : 324 000 F***

Financement :

- subvention Secrétariat d'État Jeunesse et Sports : 259 000 F
- subvention du Département : 25 900 F
- fonds propres à la commune : 39 100 F

*** Centre d'accueil et de tourisme**

La municipalité a fait édifier, dans l'ensemble comprenant le centre commercial et les logements de la Font?Sancte, un centre administratif abritant la poste auxiliaire, l'École de Ski, la Sica-Sports, la Sica-Habitat et le Crédit Agricole. C'est le centre de services de la commune où on peut à la fois louer des locaux, acquérir des tickets de remontée mécanique, souscrire des leçons de ski, etc...

Le bâtiment a malheureusement été détruit par un incendie au mois de novembre 1979. Le sinistre ayant été convenablement couvert par les assurances, il a été procédé avec diligence à la reconstruction du bâtiment qui abrite les mêmes services. Il a, de plus, accueilli l'installation d'un cabinet médical.

*** Eglises**

Les deux églises de Ceillac, l'église de Saint-Sébastien située au centre du vieux village et l'église Sainte-Cécile située entre l'Ochette et le hameau de la Clapière, ont été classées monuments historiques par décision en date du 20 septembre 1972 pour Sainte-Cécile et en date du 2 mars 1979 pour Saint-Sébastien.

Les travaux de rénovation effectués dans l'église Sainte-Cécile ont concerné la réfection complète de la toiture reconstituée en bardeaux de mélèze et de la sacristie. Il reste à entreprendre le nettoyage des murs, la réfection de la chaire et de l'autel et le remplacement du plancher et de l'escalier.

Dans l'église Saint-Sébastien, il a été procédé, dès 1965, à la restauration complète d'une très belle fresque, désormais connue et reproduite dans différents ouvrages d'art et à la réfection partielle d'une peinture à la détrempe. Une fraction de fresque a pu également être dégagée sur le mur extérieur de l'église Sainte-Cécile.

La municipalité s'efforce d'être à même de pouvoir procéder à la réparation de la chapelle des Pénitents accolée à l'église Saint-Sébastien (*toiture, consolidation d'un mur, nettoyage*). Les plans en ont été établis par l'expert qualifié désigné par le Ministère des Affaires Culturelles.

Les subventions de ce Ministère ont été attribuées depuis deux ans mais la commune ne parvient pas à en obtenir le versement du fait de l'inertie de la direction régionale des Affaires Culturelles qui ne daigne même pas répondre aux réclamations de la commune, en dépit des interventions du Ministre compétent et du Premier Ministre. De ce fait la subvention ne correspond plus à l'augmentation du prix des travaux, ce qui porte à la commune un préjudice dont elle est décidée à demander la réparation, assortie des sanctions qui semblent s'imposer à l'égard de retards et négligences aussi inexcusables.

La commune a fait effectuer les travaux utiles pour mettre hors des atteintes du ruissellement des eaux le cimetière entourant l'église Sainte-Cécile. Elle a également procédé à la réparation du mur d'enceinte et des portes.

*** Monuments et témoignages du passé**

Avec le concours technique et financier du Parc régional du Queyras, il a été procédé à l'inventaire des différents monuments et témoignages du passé existant sur le territoire de la commune. Un programme de réfection a été établi. Il est exécuté avec ponctualité. Ont déjà été restaurées les chapelles du village, celles du haut Mélézet et du Pied du Mélézet, du hameau de la Riaille, du hameau du Villard, des hameaux du Tioure et des Chalmettes.

Les chapelles rénovées dans ces derniers hameaux ont été malheureusement détruites ou endommagées par les avalanches de 1978. Celles du Villard et des Chalmettes ont été réparées ou rebâties dans les mêmes conditions et avec les mêmes matériaux que les monuments anciens. La chapelle Saint-Barthélémy du Tioure a malheureusement entièrement disparue. Il est envisagé de la reconstruire dans le cas où les propriétaires du hameau du Tioure décideraient de réédifier leurs chalets, à l'exemple de ce qui a été fait pour le hameau des Chalmettes.

La chapelle des Rameaux qui avait dû être sacrifiée au cours de la construction du quartier de l'Ochette a été reconstruite par Monsieur Pierre Grossan, à ses frais, sur un emplacement voisin.

La municipalité a entrepris, dans les mêmes conditions de coopération avec le parc du Queyras, la réparation des fontaines anciennes et le remplacement des lavoirs en ciment par des édifices en bois de style ancien.

*** Monument aux Morts**

Le monument aux morts établi à l'entrée du village, a été transféré sur la place centrale au bord du Cristillan. Il est constitué par un bloc de marbre issu de l'ancienne carrière du Cristillan, sur lequel ont été inscrits les noms des ceillaquins morts pour la patrie. La plaque de l'ancien monument portant les noms des morts au champ d'honneur a été rénovée et installée dans la salle de délibérations de la mairie.

* Restauration des hameaux d'alpage

Le Plan d'Occupation des Sols adopté par la commune ne permet la construction en dehors des agglomérations que sur l'emplacement des anciens bâtiments ruinés situés dans les hameaux d'alpage et dont l'inventaire a été établi en annexe à ce document d'urbanisme.

En application de cette mesure, les hameaux d'alpage ont pu être presque intégralement restaurés, dans la vallée du Mélézet (hameaux de la Chalp, Pied du Mélézet, Haut Mélézet, Riaille). Dans la vallée du Cristillan, il ne reste qu'une ruine au hameau du Villard. Le hameau des Chalmettes est reconstitué à l'exception d'une maison ; les hameaux de Rioufenc et du Bois Noir sont en voie de réfection. Malheureusement le hameau du Tioure demeure entièrement détruit.

L'ancien hameau du Rabinoux fait l'objet, après accord avec la municipalité, d'une réfection par une association alsacienne de jeunesse.

V. LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES

A. LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES

Le succès des activités touristiques s'ajoutant aux activités traditionnelles a eu des conséquences économiques considérables et favorables pour l'ensemble de l'économie locale.

1) **L'agriculture**, désormais bien équipée, a maintenu son activité. L'installation de l'irrigation sur les périmètres situés à proximité du village permet de substituer aux anciennes cultures destinées à la simple subsistance familiale (*blé pour le four banal ; pommes de terre pour la consommation*) et qu'il est plus facile d'acquérir désormais dans le commerce, des cultures intensives destinées à la nourriture hivernale du bétail (*luzerne à plusieurs coupes, orge, trèfle, etc ...*).

L'amélioration des conditions de la traite doit permettre le maintien et le développement de l'élevage bovin ; l'élevage ovin doit trouver, sous condition d'une meilleure politique européenne, une nouvelle expansion.

La pratique de l'affouage s'est maintenue. Elle permet à la population autochtone de disposer de bois de chauffage et de bois d'œuvre pour le bâtiment. La municipalité a fait réserver les attributions de pin cembro à l'usage des artisans du bois.

2) **L'industrie artisanale** se développe favorablement avec des entreprises familiales de bâtiments et travaux publics et quatre charpentiers qui construisent une grande partie des nouveaux bâtiments et des chalets implantés sur le territoire de la commune.

L'artisanat du bois sculpté et des meubles compte trois entreprises dans la commune dont l'activité est alimentée par une clientèle importante, ainsi que plusieurs artisans individuels à temps partiel.

3) **Les activités de service** vont de la plomberie aux entreprises commerciales de tous ordres (*boulangerie, deux épiceries, une boucherie, trois commerces de vêtements et articles de sport, une librairie, une laverie, une garderie d'enfants, etc ...*).

La restauration est assurée par les deux hôtels, par deux restaurants et un café tabac ouvert récemment dans la rue principale et qui assurera le service de la station de carburants.

Un médecin est désormais installé à demeure et la municipalité s'efforce, non sans rencontrer de grandes difficultés, d'obtenir qu'il puisse assurer un service d'urgence de pharmacie.

L'évolution économique de la commune se traduit par quelques chiffres caractéristiques :

- 70 voitures automobiles particulières au lieu de 4 qui s'ajoutaient aux véhicules de la famille assurant le service des transports publics en 1965 ;
- 80 postes téléphoniques au lieu des 3 postes existant à la même époque ; 25 tracteurs alors qu'il n'en existait qu'un à la même époque.

Presque tous les foyers possèdent un réfrigérateur, la télévision et d'autres équipements électroménagers.

B. LES CONSÉQUENCES DÉMOGRAPHIQUES

La population du village n'avait cessé de diminuer, dans des proportions considérables depuis le milieu du siècle dernier où elle atteignait le chiffre, d'ailleurs nettement excessif, de 931.

La rénovation économique a entraîné la rénovation démographique non seulement par le nombre des habitants, mais aussi par le rajeunissement de la population.

Le nombre de mariages célébrés à Ceillac depuis 1965 s'élève à 48. Pour 22 de ces unions, la femme est d'origine extérieure à la commune et à la région.

Le nombre des enfants nés pendant la même période s'est élevé à 62.

Cette évolution a nécessité l'abandon du système insatisfaisant de la classe unique groupant des enfants de 4 à 12 ans et, en conséquence, l'édification d'une nouvelle école, plus moderne, comportant des locaux plus vastes et plus hygiéniques, des lieux de récréations et de logements convenables pour les institutrices.

A l'heure actuelle, en 1981, la classe primaire est fréquentée par 16 élèves et la classe enfantine par 19.

Entre les deux recensements de 1962 et 1975, la population sédentaire est passée de 202 à 234 habitants soit un accroissement de 16 %.

VI. SAUVEGARDE DU MILIEU ET VIE CULTURELLE

La municipalité a eu pour constant souci d'associer la rénovation économique et démographique de la commune avec la sauvegarde du milieu naturel et humain, dans le respect des traditions du passé.

A cette fin, un plan d'occupation des sols a été établi et approuvé par arrêté préfectoral en date du 10 mars 1977. Il comporte une discipline de l'implantation des constructions évitant la dispersion anarchique des bâtiments. Cependant la municipalité s'est attachée au respect des intérêts légitimes de chaque famille, en constituant des zones constructibles tenant compte de l'étendue et de la qualité de leur patrimoine immobilier.

En liaison avec le Parc naturel régional du Queyras, il a été constitué une assistance architecturale assurée par le représentant départemental des Affaires culturelles à l'avis duquel est subordonnée la délivrance des permis de construire. Un cahier des charges annexe au plan d'occupation des sols, régleme les conditions de la construction : hauteur maximum ; distance par rapport à la voie publique et aux voisins ; obligation d'un toit à deux pentes ; forme des ouvertures ; couleurs extérieures ; etc...

Pour les lotissements l'administration impose un plan de masse général précisant les conditions d'implantation des différents bâtiments...

On a déjà indiqué les disciplines relatives aux constructions hors des agglomérations et, en particulier, dans les anciens hameaux d'alpage ainsi que l'œuvre entreprise pour la rénovation des monuments et témoignages du passé (*églises, chapelles, ponts, fontaines, calvaires, etc ...*).

C'est dans cet esprit que se développe une vie culturelle de plus en plus ample, notamment sous l'impulsion de l'Association des Amis de Ceillac, que préside Monsieur Blès.

Cette Association, qui est très animée, organise chaque année des concerts qui, jusqu'à présent, ont eu lieu dans l'église Saint-Sébastien tandis que l'église Sainte-Cécile a abrité une exposition des ex-voto de la région provençale.

L'Association, participe également à la préparation et à l'animation de la fête locale de Saint-Barthélémy qui comporte des attractions, des concours de boules, une retraite aux flambeaux et un bal sur la place publique.

L'intention de la municipalité est, en liaison avec l'Association des Amis de Ceillac, d'aménager, dès que les crédits de restauration auront été dégagés, un musée local dans l'ancienne chapelle des Pénitents. Une exposition a été organisée sur l'initiative du directeur du village Vacances Promotions qui est par ailleurs à l'origine de la création du ciné-club-club photo " Lume don Tens ". Cette association est un élément fondamental de l'animation du village et de la station.

VII. LE BUDGET COMMUNAL

Le budget communal a dû s'adapter à cette rapide évolution d'une commune située à une des plus hautes altitudes existant en Europe, et, naguère, encore à peu près inconnue.

Le budget de la commune qui, en 1965, s'élevait au total à 115 254 F est aujourd'hui de 3 100 000 F dont 1 123 702 F pour le budget de fonctionnement.

Pour le budget d'équipement, ces chiffres incluent la trésorerie des opérations en cours.

Les recettes de ce budget ne peuvent que très modestement être demandées à l'impôt local, en raison du nombre de familles composant la population sédentaire. Il ne pourrait avoir, en tout état de cause, qu'un rendement restreint, hors de proportion avec les besoins.

Pour l'exercice 1980 les recettes ont eu pour origine principale :

- La dotation globale de fonctionnement : 107 748 F
- La contribution du fonds d'action locale touristique : 284 907 F
- Le remboursement de la Taxe sur la valeur ajoutée : 68 000 F
- Le produit des ventes de coupes forestières, des locations de pacages, des bâtiments communaux et de location de la chasse : 170 000 F

Les dépenses de personnel sont réduites au minimum : un secrétaire de mairie à temps partiel ; un garde champêtre, un agent communal à mi-temps, une aide maternelle à mi-temps et une secrétaire hôtesse pour le Bureau Municipal de Tourisme.

Les dépenses sont affectées avant tout à l'entretien des services publics et au paiement des annuités des emprunts contractés en vue des investissements décidés par la municipalité.

La situation financière de la commune est saine. Le budget de 1980 présente un excédent de la section de fonctionnement se montant à 100 048 F et un excédent de la section d'investissements se montant à 273 394 F.

VIII. BUREAU DE TOURISME

Organisation de la fréquentation touristique

L'expérience de Ceillac a suscité, à l'origine, la sympathie de la presse, de la radio et de la télévision qui ont contribué d'une façon exemplaire à la promotion de la station. A cette période de curiosité a succédé un temps de désintéressement qui a conduit à l'expérience malheureuse

du Bureau d'Accueil et de Tourisme de Ceillac créé pour faire connaître le village et promouvoir sa fréquentation. La commune a dû prendre en charge le service de la dette de cette association.

Pendant plusieurs années, le service location de la SICA et le village de vacances ont, seuls et sans contrepartie, assuré, avec les moyens limités qui sont les leurs, la recherche et l'accueil de la clientèle de la station. Le nombre croissant des stations, les besoins d'une clientèle toujours à la recherche de nouveautés, et les premiers signes sensibles de la crise économique que traverse le pays ont conduit la municipalité à mettre en place un bureau municipal du tourisme, chargé de diffuser la documentation et les renseignements sur le village et de participer à des opérations de promotion à l'extérieur.

Dans un souci d'équité il est apparu à la municipalité que les organismes ou les personnes dont l'activité est liée à la fréquentation touristique devaient être appelés à participer financièrement à la vie de ce bureau municipal du tourisme, dont le budget de la commune supporte les frais de fonctionnement (*salaires, téléphone, timbres, bureau, etc ...*). Certes il eût été plus facile de faire payer à l'ensemble des contribuables la charge de ce service particulier en englobant la dépense au budget de la commune par la voie des impôts locaux. C'eut été inéquitable et peu moral : comment concevoir en effet que la profession agricole dont les contributions ont permis de faire face pendant de nombreuses années aux engagements financiers de la commune consécutifs à son équipement en vue de la fréquentation touristique, continue à assurer en partie la charge d'un service qui ne la concerne pas.

Le rôle recouvré en 1980 (*dont les deux SICA et le village de vacances assurent la moitié du produit*) couvre seulement la réalisation d'un dépliant en couleurs, tiré à 25 000 exemplaires, d'un dépliant d'itinéraires de randonnées en été et de deux panneaux de localisation des commerces et des services de la station. La mise en place et la vente de forfaits tout compris en janvier, dont le résultat, pour modeste qu'il soit, n'est pas à négliger, se traduit par une recette globale de 90 000 F pour la station (*plus de 2 fois le produit du rôle*).

Le bureau municipal du tourisme prendra en charge, dès l'été prochain, la location des terrains de tennis. Pendant l'été 1980, après avoir participé avec le village de vacances à la création d'une école d'escalade, il en a assuré la fréquentation comme il a pris en charge la vente des cartes de pêche.

Il s'efforcera de participer ou de s'associer à toutes les initiatives sportives, culturelles, artistiques, susceptibles de promouvoir la fréquentation de la station en été comme en hiver.

Le programme tracé à l'origine pour la rénovation de la commune de Ceillac et son développement économique en qualité de station-village a donc été réalisé avec succès.

L'harmonie entre les traditions séculaires de la population sédentaire et les coutumes de la population urbaine des touristes qui fréquentent le village est satisfaisante. Ceillac est demeuré un village rural, qui accueille amicalement une clientèle essentiellement familiale, à l'aise au sein de la population locale.

Cette évolution heureuse a profondément modifié les conditions économiques et démographiques de la commune. Elle s'est accomplie progressivement en maintenant une situation financière ordonnée et un taux d'endettement normal.

Les conditions sont réunies pour permettre aux nouvelles générations de poursuivre, sans inquiétude, et sans hésitation, l'œuvre entreprise et déjà largement menée à bien.

La municipalité s'efforcera, pendant la période où elle aura encore l'honneur d'être au service de la population de Ceillac, de maintenir ces conditions favorables, dans le souci de l'intérêt général de la commune de Ceillac et pour le bien de sa population.

ANNEXES

I. Tableau des résultats d'exploitation de la Sica-Sports pour l'ensemble du Queyras et pour Ceillac.

II. Tableau des investissements pour les engins de remontée mécanique de la Commune de Ceillac.

III. Tableau de l'évolution de la population du Queyras et de Ceillac.

IV. Tableau résumé des principaux investissements réalisés à Ceillac.

ANNEXE 1

Progression du chiffre d'affaires de la S.I.C.A. sports

CLOS AU	CHIFFRE D'AFFAIRES	AUGMENTATION	%
30-06-70	1 017 555	-	-
30-06-71	1 187 906	+ 170 351 16,74	16,74
30-06-72	1 609 527	+ 421 621 35,49	35,49
30-06-73	1 696 132	+ 86 605 5,38	5,38
30-06-74	2 303 051	+ 606 919 35,78	35,78
30-06-75	2 593 608	+ 290 557 12,61	12,61
30-06-76	3 168 441	+ 574 833 22,16	22,16
30-06-77	3 859 265	+ 690 824 21,80	21,80
30-06-78	4 207 384	+ 348 120 9,02	9,02
30-06-79	5 301 926	+ 1 094 542 26,01	26,01
30-06-80	6 849 405	+ 1 547 479 29,00	29,00

Comparaison des recettes hors-taxes par section

COMMUNES	77/78	78/79	Différence	79/80	Diff./saison précéd.	
Abriès	476 382	697 934	+ 221 552	902 800	+ 204 866	+ 29,35
Aiguilles	400 936	533 468	+ 132 532	731 041	+ 197 573	+ 37,04
Arvieux	597 251	695 821	+ 98 570	953 832	+ 258 011	+ 37,08
Ceillac	926 977	1 099 436	+ 172 459	1 251 705	+ 152 269	+ 13,85
Château-V.V	62 720	67 779	+ 5 059	81 921	+ 14 142	+ 20,86
Molines-St-Vé.	1 620 207	2 041 681	+ 421 474	2 739 139	+ 697 458	+ 34,16
Ristolas	122 909	165 805	+ 42 896	188 967	+ 23 162	+ 13,97

Domaine skiable alpin ~ station de Ceillac

PISTES	ALT. DÉPA.	ALT. ARRIV.	DÉNIVELÉE	LONGUEUR	DIFFICULTÉ
Les Fontinets	2 408	2 060	348	2 000	Rouge
Coste Belle	2 408	2 060	348	2 250	Bleue
La Douce	2 408	1 702	706	5 650	Rouge
Girardin	2 090	1 730	360	2 200	Noire
St-Claude	1780	1702	78	750	Verte
Les Gorges	1 780	1 702	78	750	Verte
La Cascade	1 740	1 705	35	450	Verte
Les Aiguillettes	2 251	2 010	241	1 500	Rouge
Bramousse	2 251	2 010	241	1 300	Rouge
Le Cheynet	2 014	1 685	329	1 950	Noire
Les Tourres	1 685	1 650	35	350	Verte

TOTAUX : Dénivelée 2799 m ~ Longueur 19 150 m

ANNEXE 2

Investissement des engins de remontée mécanique

MASSIF	INVESTISSEMENTS
Massif de Ste Anne	
1968-1969	1.202.722 F
1979-1980	1.033.644 F
TOTAL	2.236.366 F
autofinancement	249.532 F
prêts	1.966.834 F
suventions	néant
oragnismes prêteurs	Caisse des dépôts ~ Crédit National ~ C.A.E.L.
Massif de Bramousse	
1969-1970	1.208.541 F
1972	65.000 F
TOTAL	1.273.541 F
prêts	1.118.541 F
suventions	155.000 F
oragnismes prêteurs	Crédit Agricole

ANNEXE 3

Tableau de l'évolution de la population du Queyras et de Ceillac

COMMUNES	1831	1931	1968	1975
ABRIES	1838	414	195	249
AIGUILLES	938	314	249	285
ARVIEUX	961	554	412	324
CEILLAC	931	273	208	234
CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE	1329	460	304	305
MOLINES-EN-QUEYRAS	1050	448	244	289
RISTOLAS	639	153	50	68
SAINT-VERAN	831	422	220	232

ANNEXE 4

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR LA COMMUNE DEPUIS 1965

I. Aménagement touristique

- 2 télésièges ; 6 téléskis : longueur totale 6 000 mètres ? Dénivelé 1 500 mètres
- 120 km de sentiers balisés avec 9 gîtes d'étapes dans le Queyras.
- Gîte d'étape à Ceillac : 80 lits
- Nombre de lits créés à Ceillac : environ 2 500

II. Aménagement agricole

- Bergerie collective pour 4 500 bêtes
- Modernisation de la laiterie
- Goudronnage des chemins ruraux
- Installation de l'irrigation par aspersion
- Construction de 4 cabanes pastorales en montagne

III. Services publics

- Adduction d'eau
- Électricité - Éclairage des nouveaux quartiers
- Aménagement de l'éclairage du village ancien
- Extension du réseau de la voirie du chef-lieu
- Réfection de la voirie rurale
- Goudronnage des chemins du Mélézet et du Cristillan
- Réfection des ponts sur le Cristillan
- Création de parcs garages dans le village et au pied du Mélézet
- Implantation d'un broyeur pour les déchets ménagers
- Organisation de l'élimination des déchets métalliques
- Installation du téléphone automatique
- Création d'une agence postale
- Implantation d'un poste relais de télévision

IV. Bâtiments publics et monuments et témoignages du passé

- Aménagement de la mairie
- Création d'un centre administratif d'accueil et de tourisme
- Création d'une nouvelle école avec deux classes et deux logements
- Construction d'une salle polyvalente
- Classement des deux églises au titre des monuments historiques
- Rénovation de l'église Sainte-Cécile et des fresques de l'église Saint-Sébastien
- Rénovation de la chapelle des Pénitents
- Aménagement du cimetière
- Restauration des chapelles du village et des hameaux d'alpage
- Érection d'un nouveau monument aux morts